

# euo feu

## LIVRET CONDUCTEUR



01 *Accueil*

02 *Ressources Humaines*

03 *Prévention, Hygiène Sécurité et Environnement*

**04** *Système d'Information et **Parc Auto***



## 1 Comment déclarer un sinistre et qui contacter ?

Il vous suffit de contacter l'assurance au 01 84 91 91 08 ou [aonautoincidents2@aon.com](mailto:aonautoincidents2@aon.com) qui vous accompagnera dans l'organisation des réparations de votre véhicule.

Dans tous les cas, il vous appartient de contacter l'assistance (véhicule roulant ou non roulant)

## En cas de bris de glace

### 2

Contactez directement votre gestionnaire Parc Auto Eurofeu par mail à l'adresse : [parcauto@eurofeu.fr](mailto:parcauto@eurofeu.fr)

## 3 Quels sont les délais pour déclarer un sinistre ?

Vous avez un délai de 5 jours suivant l'accident pour adresser le constat amiable. Vous disposez de 48h pour transmettre les procès-verbaux à la suite d'un vol ou tentative de vol. Les originaux doivent être envoyés à l'adresse suivante :

AON France  
Sinistres Flottes Automobiles  
TSA 60412  
94157 RUNGIS CEDEX  
Tel : 01 84 91 91 08  
[aonautoincidents2@aon.com](mailto:aonautoincidents2@aon.com) (copie Parc Auto)

## Que faire en cas de panne ou d'immobilisation du véhicule ?

### 4

Au préalable, contactez le service d'assistance ARC, 24h/24, en indiquant le numéro de convention 3933122 au numéro suivant : +33 (0)1 84 91 91 08

Les prestations d'assistance prises en charge sont les suivantes :

- Dépannage / remorquage
- Poursuite ou retour du voyage
- Assistance juridique
- Rapatriement médical
- Véhicule de remplacement

- 7 jours en cas de panne
- 15 jours en cas d'accident
- 30 jours en cas de vol



# ENTRETIEN (RÉVISION)

Ces prestations seront réalisées dans le réseau SPEEDY ou dans tout autre réseau partenaire précisé par le service Parc Auto.

La procédure suivante et les directives du service Parc Auto doivent impérativement être respectées :

- Une demande d'intervention doit être effectuée au service Parc Automobile, via un ticket GLPI, 3 jours ouvrés au moins avant le passage chez SPEEDY.
- Le centre Speedy transmet alors le devis au Parc Auto.
- Un mail de validation du devis sera transmis au conducteur qui pourra se rendre dans le centre Speedy pour faire effectuer la maintenance.

Le Collaborateur devra effectuer des contrôles réguliers d'usage (niveau d'huile moteur, pression des pneus, etc.), et tous les appoints nécessaires pourront être effectués chez SPEEDY.

Accueil

GLPI

Accueil

+ Créer un ticket

Tickets

Réervations

Foire aux questions

Accueil

Description de la demande ou de l'incident

Type Demande

Catégorie Eur/Auto > Commande Speedy/Renault

Urgence Très basse

Éléments associés +

Observateurs

Lieu -----

Titre \* Bon de commande Speedy

Description \*

- Agence :
- Nom conducteur :
- Immatriculation :
- Kilométrage actuel :
- Révision (oui/non) :
- Freinage (AV/AR) :
- Pneus (AV/AR - permutation - crevaillon) :
- Pare-brise (oui/non - photo à joindre) :
- Lieu d'intervention :

Commentaire :

**Tous les champs sont obligatoires.**

Rappel : les demandes sont à anticiper de 48h.  
Un contrôle systématique des pneumatiques (témoins d'usure), pare brises, balais d'essuie-glaces et ampoules est nécessaire avant de nous transmettre vos demandes d'intervention.

Fichier(s) (2 Mio maximum) :

Glissez et déposez votre fichier ici, ou

Choisir des fichiers Aucun fichier n'a été sélectionné

+ Soumettre la demande





# GLPI

En cas de problème mécanique spécifique, le conducteur devra se rendre dans le garage de la marque de son véhicule ou bien un garage de proximité notifié par le Parc Auto.

- Une demande d'intervention doit être effectuée au service Parc Automobile, via un ticket GLPI
- Un devis sera ensuite validé pour réaliser la prestation.





## CHARGEMENT VÉHICULE UTILITAIRE

- Une bonne répartition et l'arrimage des charges à l'intérieur du véhicule doivent permettre de ne pas faire courir de risques à ses occupants. Il est interdit de faire circuler un véhicule dont le poids dépasse son PTAC (Poids Total Autorisé en Charge). Le Collaborateur sera responsable de toute infraction ou accident résultant du non-respect de la charge utile du véhicule.
- Des casiers ont été installés pour ranger les pièces détachées. Ces pièces détachées (joints, cartouches, goupille, signalétique, dose additif etc...) doivent être obligatoirement rangées dans des coffres afin d'éviter toute projection lors d'une collision. Les appareils emballés dans un carton devront être rangés à plat et callés contre la paroi au fond du véhicule. Des crochets d'arrimage sont prévus pour la fixation d'une sangle ou d'un filet.





Votre carte carburant vous donne accès au réseau TOTAL et doit être gérée comme une carte bancaire. Vous pouvez également régler le péage avec la carte TOTAL. Chaque conducteur dispose d'un code chauffeur et d'un code confidentiel utilisable sur n'importe quelle carte.

En cas de perte ou de vol, prévenir immédiatement le Parc Auto via le 0805 800 830 choix 1.

L'utilisation de la carte ou badge pour le règlement des péages n'est autorisée que pour les besoins professionnels. L'utilisation de la carte ou du badge n'est pas autorisée pour régler les frais de péages les samedis, dimanches, jours fériés, et pendant les congés.

Une nouvelle carte de recharge électrique a été mise en place via le fournisseur CHARGEMAP afin de permettre aux conducteurs de recharger leurs véhicules via 98 % du réseau en France.





Le Collaborateur est responsable des infractions commises avec son véhicule de service ou de fonction. Il supporte l'amende et le retrait de points découlant de ses infractions, étant précisé que la Société a l'obligation de communiquer à l'administration les coordonnées des salariés ayant commis une infraction du Code de la Route en utilisant leur véhicule.





Maintenir le véhicule confié en bon état d'entretien intérieur et extérieur



Ne pas fumer ni manger dans le véhicule



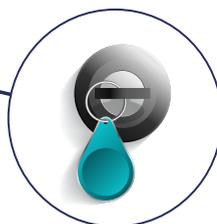
Fermer le véhicule à clé même pour un arrêt de courte durée



Ne pas transporter de carburant dans le véhicule (jerrican ou autre)



Ne jamais laisser le véhicule inoccupé avec les clés sur le contact



Le collaborateur s'engage à

Ne jamais laisser des matériels et valeurs dans le véhicule



Ne jamais laisser la carte carburant et code confidentiel dans le véhicule



Tout changement de véhicule doit se traduire par la rédaction d'un Procès-Verbal d'attribution et de restitution qui sera transmis au service Parc Auto dans les plus brefs délais.

# eurofeu

## Contacts :

Assurance : 01 84 91 91 08 ou [aonautoincidents2@aon.com](mailto:aonautoincidents2@aon.com)

Service Parc Auto : 0805 800 830 choix 1 ou [parcauto@eurofeu.fr](mailto:parcauto@eurofeu.fr)

SIÈGE SOCIAL ET SITE INDUSTRIEL  
12 rue Albert REMY 28250 SENONCHES  
Tel : 02 37 53 58 00

Version Juillet 2023

[eurofeu.fr](http://eurofeu.fr)



#partageonslaflamme